

En cas de problème

Accident

Recueillir les plaques d'immatriculation et les coordonnées du conducteur du véhicule impliqué.
Dans le cas de dommages matériels mineurs et s'il y a accord sur le conducteur fautif et l'ampleur des dégâts, remplir un constat amiable.

Dans tous les autres cas, appelez immédiatement la police (en composant le numéro 100) que le conducteur impliqué ait abandonné les lieux ou qu'il soit resté sur place.

Recueillir les données d'éventuels témoins oculaires.

Contactez le numéro d'assistance de l'assurance (disponible dans la boîte à gants du véhicule).

Prévenir le responsable administratif de l'École française d'Athènes (arnaud.contentin[at]efa.gr).

En cas d'immobilisation du véhicule

Contactez le numéro d'assistance de l'assurance (disponible dans la boîte à gants du véhicule).

En cas d'incident sans immobilisation

En dehors d'Athènes

Faire réparer le véhicule dans le réseau des concessionnaires de la marque (uniquement après approbation par l'École d'un devis transmis au Chargé du parc automobile).

À Athènes

Signaler l'incident au Chargé du parc automobile pour une prise en charge directement par l'École.

Révision #2

Créé 2024-06-20 15:31:55 EEST par Arnaud Contentin

Mis à jour 2024-06-20 15:54:41 EEST par Arnaud Contentin